



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 28 mars 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (11) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (6) : BOÏAGO Marie-Claire a donné procuration à BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, DESGARCEAUX Nathalie a donné procuration à DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Cathy, JUNCA-GUARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (2) : GOUMBALLA Saloua, MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : DESNOS Claudine

2024-4-1

**DÉLIBÉRATION RENDANT COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR
LE MAIRE ENTRE LE 15 DECEMBRE 2023 ET LE 1ER AVRIL 2024**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 15 décembre 2023 et le 1er avril 2024 inclus :

Décision n°	Date	Thème	Titre
1.2023.12	15/12/2023	Finances	DECISION MODIFICATIVE N°3
2.2023.12	30/12/2023	Finances	DECISION MODIFICATIVE N°4
1.2024.3	19/03/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'EQUIPEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS
2.2024.3	26/03/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL
3.2024.3	26/03/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

4.2024.3	26/03/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE POUR RENFORCER LA PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER DE LA COMMUNE ET DE LA BIODIVERSITE
----------	------------	----------	--

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-7-1 du 3 juillet 2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

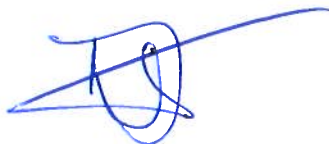
PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire du 3 juillet au 31 août 2023 inclus.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
DESNOS Claudine



Le Maire
MOIGN Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.